

INFORMATION

CETTE INFORMATION ANNULE ET REMPLACE L'INFORMATION 589664 PUBLIEE LE 07 janvier 2019

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

ATERNO S.à r.l. Sàrl, Personne morale liée à la personne de M. Romolo Bardin, membre du Conseil d'Administration de Covivio

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Modification du lieu de transaction.

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : COVIVIO

LEI : 969500P8M3W2XX376054

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 31 décembre 2018

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : Attribution d'actions Covivio en contropartie d'actions Beni Stabili post-fusion des deux sociétés

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000064578

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Euro

VOLUME : 249 104.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 0.0000 Euro

VOLUME : 249 104.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 08 janvier 2019

COMMENTAIRES :

Dans le cadre de la fusion-absorption de BENI STABILI par COVIVIO définitivement réalisée le 31 décembre 2018, ATERNO Sarl, détenteur de 30 212 832 actions de la société BENI STABILI, s'est vue attribuer 249 104 actions COVIVIO sur la base d'une parité d'échange de 8,245 actions COVIVIO pour 1.000 actions BENI STABILI

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."